



Le bim

COMMERCE

Limitons les pertes alimentaires et financières en consommant local.

Bientôt l'arrivée des fêtes de fin d'année. Ce sont des moments clés pour nos petits commerces. C'est généralement en décembre qu'ils réalisent l'un des meilleurs chiffres d'affaires de l'année. Et pour éviter toute pénurie, il convient pour eux d'anticiper les stocks. Or que faire de ces commandes, notamment en denrées périssables, à l'heure de ce second confinement et à quelques semaines des fêtes ?

Soucieux de ne pas gaspiller et de réduire au maximum leurs pertes alimentaires et financières, bon nombre de commerçants de Montfort-sur-Meu, comme ailleurs, ont revu leur mode de fonctionnement pour continuer à vous faire profiter de leurs services.

Commandes, retraits, livraisons... Même fermés, vos commerçants continuent de vous servir.

Préparons Noël

Certes, on ne sait pas encore avec qui et dans quelles conditions, mais Noël se fêtera bien au pied du sapin cette année. Outre les grandes surfaces, les jardineries et les magasins de bricolage qui n'ont pas tiré le rideau, les **fleuristes sont autorisés à rouvrir dès ce vendredi 20 novembre** uniquement pour de la vente de sapins et en extérieur.

Pour vos repas de fête, **épicerie fine et cavistes sont également à votre disposition** en boutique, en livraison ou en click & collect.

Pour vos cadeaux et articles de décoration, même principe. Les librairies,

bijouteries... proposent la vente de leurs produits à distance, par téléphone, par mail... Certains de vos commerçants ont même mis en place des boutiques en ligne pour mieux vous présenter leurs offres. Retrouvez la liste complète et actualisée de vos commerçants sur le site Internet de Montfort Communauté.

RETRAIT DES COMMANDES

Pour retirer vos commandes, tout est prévu dans l'attestation de déplacement. Il suffit de cocher la 2^{ème} case correspondant aux achats de première nécessité. Cette case autorise à se déplacer pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées, ou le retrait de commande et les livraisons.



VOS SERVICES

HÔTEL DE VILLE

Ouverture du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h. Fermé le samedi et le dimanche.

NB. L'attente est à l'extérieur de la mairie. Il est conseillé aux usagers de prendre rendez-vous au préalable (dans la mesure du possible et en fonction du service demandé)

BUREAU DE POLICE

Tél. 02 23 43 10 43

• Standard téléphonique :

Lundi > Vendredi :

9h-12h / 14h-17h.

• Accueil physique :

Lundi > Vendredi : 9h-12h

MÉDIATHÈQUE LAGIRAFE

Accès fermé au public.

Retour du service en drive.

Réservez en ligne, récupérez votre commande et profitez à la maison de vos livres, CD ou DVD préférés. + d'infos sur montfort-sur-meu.bzh

ALSH / CAP'JEUNES

• ALSH Ti-Koban ouvert le mercredi, sur inscription via le portail Montfort F@mille.

• Cap'Jeunes fermé.

RÉSIDENCE DE L'OURME

• Pour les familles ayant en charge le ménage et la gestion du linge, l'accès est limité à une personne dans le logement, 2h par semaine.

• Pour les autres familles, les visites sont limitées à 1h pour 2 membres en même temps, dans la salle des visites.

DÉCHETTERIE

Ouverte à tous, aux horaires habituels : lundi, mercredi, jeudi et vendredi : 8h30-12h / 13h30-18h ; samedi : 8h30-12h30 / 13h30-17h30 ; fermé le mardi et dimanche.

COVID-19

Poursuivons les gestes barrières !

Pour vous protéger et protéger les autres !



Le port du MASQUE est OBLIGATOIRE pour tous les piétons dès 11 ans.

NB. Le port du masque est **OBLIGATOIRE dans les espaces clos recevant du public et dans les rues**, à partir de 11 ans (recommandé à partir de 6 ans) et sur toute l'Ille-et-Vilaine.



Vous avez des symptômes de la Covid-19, même légers ? Vous êtes un cas contact ?

Prenez rendez-vous sur doctolib.fr en tapant *Dépistage Covid Montfort* ou par téléphone au 02 99 133 743, pour effectuer un test au nouveau centre de prélèvements PCR de Montfort-sur-Meu. Modalités :

• Accès par la cour arrière de mairie. Parking à privilégier : place de l'église.

• Merci de vous présenter 5 mn avant l'heure du rendez-vous.

• Vous munir obligatoirement de votre carte vitale et d'une pièce d'identité.

Infos pratiques

susceptibles d'évoluer suivant les annonces gouvernementales à venir.

Autorisations de déplacement

Téléchargez l'ensemble des attestations obligatoires en vous rendant sur le site Internet du Gouvernement.

Des autorisations de déplacement ont été distribuées dans les principaux commerces et sont à la disposition des personnes n'ayant pas la possibilité d'en imprimer.



Équipements sportifs et culturels

Les salles et équipements sportifs et culturels sont fermés jusqu'à nouvel ordre :

- L'Avant-scène et le Confluent ;
- le COSEC, les Batailles et la salle Charlet ;
- la piste d'athlétisme, le stade Pasteur, le stade Alain Miet, le City Stade, le Skate-Park et la plaine de loisirs de l'Île-au-Moulin.

Y auront accès uniquement les écoliers et collégiens dans le cadre de la pratique sportive scolaire. Les activités extra-scolaires (associatives notamment) sont arrêtées.

Océlia est également fermée.

Jardins et forêts

Les bois de Saint-Lazare et de la Harelle, l'Étang de la Cane et le parc municipal restent ouverts au public. Les aires de jeux restent ouvertes sous la responsabilité des adultes.

Lieux de culte / Cimetière

Les lieux de culte restent ouverts pour les cérémonies funéraires dans la limite de 30 personnes et pour les mariages avec un maximum de 6 personnes.

Le cimetière reste ouvert.

Marchés hebdomadaires

Les marchés du vendredi et du samedi sont maintenus et accueillent exclusivement des marchands de produits alimentaires, graines, semences et plants. Les sens de circulation matérialisés par des barrières et un marquage au sol sont à respecter.

SOLIDARITÉ

Bien vivre le confinement

Le saviez-vous ? **Les personnes âgées, isolées et/ou vulnérables peuvent bénéficier d'une aide pour le portage des courses alimentaires ou des achats en pharmacie.** Si vous souhaitez bénéficier de cette aide, de manière ponctuelle ou tout au long du confinement, ou si vous connaissez quelqu'un susceptible de pouvoir y prétendre, il suffit de contacter le CCAS de Montfort-sur-Meu au 02 99 09 00 17 ou par mail à : actionsociale@montfort-sur-meu.fr

Les bénévoles de l'association Cêhapi proposent également leur aide aux personnes les plus vulnérables. Contact : 07 74 96 62 62, tiers-lieu@cehapi.org

Permanences du CIDFF



Une réponse à vos questions sur le droit de la famille (rupture de couple, garde d'enfant, violences intrafamiliales...) et le droit du travail (rupture de contrat, congé parental, harcèlement...) ? **Le Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles d'Ille-et-Vilaine (CIDFF) tient une permanence juridique à l'hôtel Montfort Communauté**, à raison de 2 jeudis par mois de 14h à 16h30. Sur rendez-vous uniquement au 02 99 30 80 89.



Retrouvez en 1 clic toute l'actualité de votre Ville de Montfort-sur-Meu sur **le site Internet : montfort-sur-meu.bzh ainsi que sur la page Facebook officielle : [@villedemontfortsurmeu](https://www.facebook.com/villedemontfortsurmeu)**

Restons forts et mobilisés, soutenons le Téléthon !



Cette année, l'épidémie de la Covid-19 et le confinement bouleversent l'organisation traditionnelle du Téléthon, et les animations prévues partout les 5 et 6 décembre prochains ne pourront se tenir.

Pour continuer à faire avancer la recherche, poursuivre les programmes et les essais en cours et remporter de nouvelles victoires contre les maladies rares, le soutien de tous est indispensable.

Dons en ligne, urne à disposition du public... Découvrez les différentes manières de vous mobiliser sur : montfort-sur-meu.bzh

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le boulevard de la Duchesse Anne en travaux

La rénovation de l'éclairage public se poursuit en ville. Prochain tronçon : le boulevard de la Duchesse Anne, du rond-point de la rue du Général de Gaulle au carrefour à feux.

À compter du 23 novembre, de nouvelles sources lumineuses avec ampoules à plus faible consommation, viendront remplacer les anciens lampadaires. Pendant un mois, la circulation sera maintenue en demi-chaussée.



DÉMARCHES

CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ ET PASSEPORTS

Le dépôt des demandes ainsi que les retraits de cartes d'identité et de passeports se font uniquement sur rendez-vous par téléphone au 02 99 09 00 17. Les rendez-vous déjà programmés pour le mois de novembre sont maintenus.

SAISON CULTURELLE

Afin de pouvoir procéder au remboursement de vos places de spectacles annulés en novembre, merci de retourner **avant le 20 novembre 2020**, par voie postale en courrier suivi ou directement dans la boîte aux lettres de la mairie, vos billets de spectacles accompagnés d'un RIB et du formulaire de remboursement téléchargeable sur montfort-sur-meu.bzh. En cas de difficultés, contactez la billetterie au 02 99 09 00 17 ou au 07 86 67 16 26.

EMPLOI

En recherche d'emploi ? La Ville de Montfort-sur-Meu recrute actuellement un Chef d'équipe Propreté urbaine, un agent Propreté urbaine et un agent maintenance bâtiments. Pour postuler, retrouvez toutes les infos sur montfort-sur-meu.bzh

VIE ASSOCIATIVE

Le dossier de demande de subvention 2021 est disponible sur le site Internet de la Ville. Il est à retourner par mail à : viessociative@montfort-sur-meu.fr ou par voie postale pour le **mardi 15 décembre 2020**, délai de rigueur.

Vos questions, nos réponses.

Quels sont les achats considérés de « première nécessité », justifiant un déplacement dérogatoire ?

La notion d'achats de première nécessité doit être entendue au sens large. Elle englobe ainsi les achats effectués dans des établissements dont les activités demeurent autorisées, les déplacements liés à la perception de prestations sociales, au retrait d'espèces ou à toute opération bancaire, ou encore les acquisitions à titre gratuit (par exemple distribution de denrées alimentaires).

Peut-on récupérer une voiture d'occasion chez un particulier que l'on vient d'acheter ?

Oui, il est possible d'aller chercher une voiture d'occasion achetée à un particulier, à la condition d'avoir un besoin impératif de ce véhicule, par exemple pour aller travailler. Il faut alors cocher la case « achat de première nécessité ».

Peut-on acheter un sapin de Noël en vue des fêtes de fin d'année ?

Oui, il est possible d'acheter des sapins de Noël. Outre les grandes surfaces, les jardineries et les magasins de bricolage qui n'ont pas tiré le rideau, les fleuristes sont autorisés à rouvrir dès ce vendredi 20 novembre... uniquement pour de la vente de sapins et en extérieur.

J'ai acheté une maison à plus d'un kilomètre. Puis-je m'y rendre seul le week-end pour réaliser des travaux ?

Non. Une personne ne peut pas se déplacer pour réaliser des travaux dans une habitation, sauf si ces travaux présentent un caractère urgent (réparation urgente de dégâts, emménagement imminent et ne pouvant être différé), auquel cas la personne doit cocher la case « motif familial impérieux » sur son attestation de déplacement et se munir d'un document justificatif.

Un mineur doit-il se munir d'une attestation lorsqu'il se déplace seul ?

Un mineur qui se déplace seul doit se munir d'une attestation, sauf s'il se rend à l'école, auquel cas il lui suffit de disposer de son carnet de correspondance.



**#Tous
AntiCovid**

Quel est l'intérêt de l'application TousAntiCovid ?

Le principe est le suivant : prévenir, tout en garantissant l'anonymat, les personnes qui ont été à proximité d'une personne testée positive, afin que celles-ci puissent aller se faire tester et être prises en charge le plus tôt possible. TousAntiCovid vient compléter l'action des médecins et de l'Assurance maladie, visant à contenir la propagation du virus en stoppant au plus vite les chaînes de contamination. Par conséquent, chaque téléchargement de TousAntiCovid est une occasion supplémentaire de prévenir et d'être prévenu en cas de contact avec une personne contaminée. L'objectif est double :

- Gagner du temps en identifiant plus vite des cas contacts qui seront par ailleurs identifiés par les enquêtes réalisées par les médecins et par l'Assurance maladie.
- Pouvoir alerter des contacts que les personnes ne connaissent pas (les personnes croisées dans les transports en commun ou au supermarché par exemple).

PROCHAIN NUMÉRO

La parution d'annonces dans le BIM est un service gratuit, réservé à l'information brève des différents acteurs locaux (services municipaux ou tout autre établissement public ou service public) ou d'acteurs institutionnels.

Le prochain BIM paraîtra le vendredi 27 novembre 2020.

Tél. 02 99 09 00 17 / service.communication@montfort-sur-meu.fr

PRATIQUE

À votre service

Infirmier(e)s

SCP Briand-Dreuslin-Simon-Royer
Tél. 02 99 09 24 88
ou 06 81 80 04 42
SCM Colober-Chevallier-Merrer
Tél. 02 99 09 12 25
ou 06 07 65 29 62

Ambulances

Clouet - Hubert
Tél. 02 99 09 00 83
Joly Christian
Tél. 02 99 09 70 23

Pompes funèbres

Établissement Thomas
Tél. 02 99 09 26 85
Clouet - Hubert
Tél. 02 99 09 00 83
PF Joly : 02 99 09 70 23

Médecin

15 (tél. fixe)
112 (mobile)

Pharmacies de garde

WE 21-22 novembre :

Pharmacie Guillou à St-Méen-Le-Grand.
Tél. 02 99 09 60 04.

WE 28-29 novembre :

Pharmacie Saint-Nicolas à Montfort.
Tél. 02 99 09 00 41.

COVID-19

Pour vous, pour les autres, respectez les gestes barrières.

Informations en continu sur :
gouvernement.fr/info-coronavirus
et sur montfort-sur-meu.bzh

Le BIM est tiré en 1500 exemplaires.
Ille-et-Vilaine « Dépôt légal 1901 »

Directeur de publication :
Fabrice DALINO, Maire de Montfort/Meu.
Responsable : Quentin JOSTE,
adjoint en charge des actions citoyennes,
de la communication et du numérique.
Conception : Mairie de Montfort/Meu
Imprimeur : Imprimerie mévennaise
© Mairie de Montfort, Adobe Stock,
DR.

